



REGLEMENT ACCREDITATIONS

EXTRAITS DE LA CHARTE DES ACCREDITATIONS

I. Incessibilité

L'accréditation est strictement personnelle, elle ne peut en aucun cas être cédée, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et doit être portée de manière visible et permanente par l'Accrédité lors de sa présence dans l'enceinte du Rolex Monte-Carlo Masters.

II. Photos-vidéos

Il est strictement interdit de filmer, distribuer et/ou mettre à la disposition du public, en direct ou en différé, tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, tout son et/ou image animée capturé par quelque moyen que ce soit sur le site du Rolex de Monte-Carlo Masters (notamment sur les terrains de compétition et d'entraînement ou à l'intérieur des espaces bénéficiant d'un accès limité, notamment les vestiaires et les espaces réservés aux joueurs), pour toute forme d'accès public, et ce par quelque moyen de diffusion que ce soit (internet, radio, télévision, téléphones portables, accessoires de stockage de données ou tout autre support actuel et/ou futur), sans autorisation préalable et expresse de la Direction du Tournoi.

III. Paris

Pour des motifs d'éthique sportive liés à la préservation de l'intégrité des compétitions de tennis, il est interdit à toute personne accréditée de parier, directement ou par un intermédiaire, par le biais de quelque société que ce soit, sous quelque forme que ce soit (y compris les paris privés entre particuliers) en rapport avec le Tournoi sur le site du Rolex Monte-Carlo Masters. Il est également strictement interdit aux personnes accréditées de communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, des informations obtenues dans le cadre ou en vertu de ses fonctions et qui sont inconnues du grand public, relatives au Tournoi et/ou aux acteurs du Tournoi.

IV. Données et informations

Il est strictement interdit à toute personne accréditée de recueillir, stocker, diffuser, communiquer, publier, livrer et/ou mettre à la disposition de toute autre personne ou organisation, par quelque procédure et de quelque endroit que ce soit au sein du Rolex Monte-Carlo Masters, toutes données, statistiques, informations ou faits qu'elle pourrait avoir en relation avec le déroulement des matchs du tournoi en cours. L'utilisation continue d'ordinateurs portables et d'appareils électroniques est strictement interdite dans les zones bordant les courts, réservées aux spectateurs.

V. Restrictions

L'accréditation ne donne accès à aucune place assise dans l'enceinte du Rolex Monte-Carlo Masters. Aucun duplicata ne pourra être délivré en cas de perte.

VI. Sanctions

En cas de non-respect par la personne accréditée de l'une des dispositions susmentionnées, la Direction du Tournoi peut prendre toutes les mesures et/ou sanctions appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, l'expulsion du site du Rolex Monte-Carlo Masters, le retrait temporaire ou définitif de l'accréditation ainsi que la suspension de tous les avantages associés.